

LES FUNÉRAILLES PRÉPAYÉES EN VALENT-ELLES LA PEINE ?

Planifier vos propres funérailles est tout à fait sage. Cela permet d'alléger le fardeau sur vos proches durant cette période de deuil et de garantir que vos derniers souhaits seront respectés.

La façon de régler vos dépenses finales est une partie importante de votre planification, et bien que des solutions prépayées soient disponibles, souscrire une assurance vie demeure votre meilleure option.

ET VOICI POURQUOI :

Les préarrangements funéraires peuvent ne pas être honorés dans leur intégralité si vous décédez avant que le montant total n'ait été payé en entier.

Avec l'assurance vie, votre couverture est sécurisée - dès le premier jour !

Les remboursements ne sont pas garantis.

Avec l'assurance vie, peu importe que vous changiez d'avis ou déménagiez dans une autre province, votre police vous suit.

Payer à l'avance ne protège pas contre les surprises.

Avec l'assurance vie, votre argent n'est pas lié au salon funéraire. Quoi qu'il arrive, vos proches ont la possibilité d'utiliser les fonds de la manière qui leur convient le mieux.

Les contrats prépayés sont complexes.

Avec l'assurance vie, votre conseiller veille à ce que vous compreniez tout ce que vous devez savoir concernant votre police. Pourquoi engager un avocat pour vous aider à acheter des préarrangements ?

N'oubliez pas que les préarrangements ne doivent pas nécessairement être préfinancés.

N'hésitez pas à consultez votre conseiller agréé, il vous aidera à identifier vos objectifs et à déterminer vos besoins en matière d'assurance.

Enfin, aidez votre famille en lui évitant de devoir prendre des décisions difficiles à un moment bouleversant et empreint d'émotions en lui exprimant vos derniers souhaits ou en lui indiquant où ces derniers sont écrits.

Assomption Vie

6561-00F-NOV20